

Recommandations suite aux ateliers participatifs

Les ateliers participatifs organisés pour chacun des sites respectivement par la SLRB et le Fonds du Logement avaient pour objet, de recevoir et formuler les craintes, les attentes et les suggestions des habitants à transmettre aux auteurs de projet.

Recommandations à l'attention des auteurs de projet

- Prendre en compte l'entièreté de l'information disponible dans le cadre du PLC autour du square des Archiducs sur le site web de la commune, correspondant aux étapes successives du PLC, et que ces documents soient expressément nommés dans le cahier des charge :
 - Brochure Plan Logement Communal
 - Recommandations pour les sites « Cailles Archiducs Gerfauts »
 - Analyse AFOM concernant les alternatives à la construction de logements sur le champ des Cailles
 - Etude de mobilité
 - Pistes pour la mobilité de demain
 - Compte rendu de tous les ateliers participatifs
 - Etude du BMA
 - Projet SAule
- Prendre en compte les résultats des ateliers participatifs pour autant qu'ils entrent dans la « marge de manœuvre » annoncée préalablement aux ateliers (décisions formelles de la Commune et de la Région)
- Développer une vision globale à l'échelle du quartier : prend en compte
 - a) Tous les éléments d'une étude d'incidence
 - b) Tous les aspects évoqués à travers les ateliers participatifs
 - c) Le phasage des projets dans le temps
 - d) Les études d'alternatives aux constructions sur le champ des Cailles
- L'espace pour le co-working peut être étendu à une compréhension plus large de « salle polyvalente » dont l'affectation sera précisée en fonction des besoins du quartier.
- Référence aux recommandations Memo 13 qui restent d'application en ce qui concerne les points suivants :
 - Recommandations générales à l'échelle du quartier
 - Aménagement du quartier
 - Bâtiments
 - Recommandations spécifiques pour chaque parcelle/site

Recommandations à l'attention de la SLRB

- Décrire l'étude urbanistique dans le cahier des charges de manière à ce qu'elle puisse donner une vision globale des projets à l'échelle du quartier telle que décrite dans les recommandations aux auteurs de projet énoncées ci-dessus.
- Associer les habitants au choix des auteurs de projet, tant pour la vision urbanistique que pour le projet d'architecture, selon des modalités à établir qui assurent une représentativité des habitants et sont compatibles avec les règles des marchés publics.
- Publier tous les documents non confidentiels (par documents confidentiels nous entendons ceux dont la publication biaiserait le bon déroulement des marchés publics, qui contiennent des données personnelles, ...°).
- Organiser un briefing des auteurs de projet sélectionnés en présence de l'Echevin du Logement pour exposer les enjeux et objectifs du Plan Logement Communal et du projet Archiducs Nord Gerfauts.
- Donner une prépondérance à la Commune dans le choix du projets, compte tenu du fait que celle-ci connait la réalité de terrain, devra défendre les projet auprès des habitants et aura à gérer le bâtiment.
- Avoir la confirmation que l'avis de la commune a bien été pris en compte dans la rédaction finale du CSC et de ses annexes, en ayant la possibilité de reluire ces documents avant envoi aux auteurs de projet sélectionnés.

Décision

Le collège approuve les recommandations suite aux ateliers participatifs énoncées ci-dessus